



REGLEMENT INTERIEUR DU FRJEP MEILHAN BADMINTON

Le règlement intérieur du FRJEP MEILHAN BADMINTON s'applique indistinctement à l'ensemble des membres actifs, des adhérents, utilisateurs, invités, etc...que leur présence soit régulière, provisoire ou momentanée.

1 : Affiliation et agrément

La section du Foyer Rural de Jeunes et de l'Education Populaire de Meilhan section Badminton est officiellement affiliée à la Fédération Française de Badminton. De par son affiliation et son agrément, elle s'engage à se conformer entièrement aux Statuts et aux règlements de la Fédération dont elle relève ainsi qu'à ceux de son Comité Départemental.

2 : Admission

La demande de participation à la section Badminton implique l'adhésion au FRJEP de Meilhan.

A ce titre, l'adhérent s'engage à respecter les présents statuts et règlement intérieur, ainsi qu'au versement de la cotisation associative du FRJEP Meilhan Badminton.

3: Conditions d'adhésion

Toute personne ayant acquitté sa cotisation à la section Badminton est considérée comme membre adhérent du foyer rural de Meilhan. L'adhésion est l'acte volontaire du contractant.

4 : Cotisation et inscription

Le montant de la cotisation section Badminton est valable pour la saison sportive :

Début septembre à fin Juin de l'année suivante.

Il comprend :

- le montant de la licence et assurance de la F.F.Ba.
- le montant de la cotisation sportive annuelle du Foyer Rural de Meilhan.

L'inscription devient effective à la remise du dossier d'inscription complet.

Le renouvellement de l'inscription n'est pas systématique : il est l'acte volontaire du contractant.

LE MONTANT DE L'ADHESION ET DE LA COTISATION EST ACQUIS ET NON REMBOURSABLE

5 : Créneaux horaires

Seuls les membres adhérents du FRJEP Meilhan badminton peuvent pratiquer le Badminton durant les créneaux horaires réservés à cet effet, et déterminés selon les modalités décidées par le Président. Pour des raisons de sécurité, de gestion sportive et de civisme, il est impératif de respecter les horaires.

6 : Invitation

Les invités non licenciés sont acceptés sous réserve qu'ils présentent un certificat médical autorisant une activité sportive.

Toutefois, les membres adhérents du FRJEP Meilhan badminton ont forcément priorité, et l'invitation sera alors refusée.

Les personnes invitées doivent se soumettre au règlement intérieur, à charge pour l'hôte adhérent de les en informer, la responsabilité de ce dernier se trouvant engagée totalement.

7 : Séances d'essais

Toute personne désirant s'essayer à la pratique du Badminton le pourra sur autorisation du Président lors des entraînements du club FRJEP Meilhan Badminton. Deux, voire trois séances peuvent être accordées. Au-delà de trois séances, la personne devra s'acquitter de la cotisation au tarif en vigueur et remettre le dossier d'inscription complet, si elle souhaite poursuivre la pratique du Badminton au sein du club FRJEP Meilhan badminton.

8 : Communication

Les différentes activités du FRJEP Meilhan Badminton font l'objet d'informations communiquées Via son site internet (www.badminton-meilhan.fr), par adresse électronique, par affichage dans la salle de sport et /ou par les documents remis en main propre. Toutefois, l'information se doit aussi de circuler par chacun des membres adhérents du club.

9 : Matériel

Les poteaux et filets sont à disposition des joueurs. Chaque joueur participe à l'installation et au rangement de ce matériels avec les meilleures précautions possibles afin de lui préserver une longue durée de vie (évités de marcher sur les volants, de détériorer les filets, etc. . . .).

Chaque joueur est responsable du matériel qui lui est confié lors des séances d'entraînement.

Le prêt de la raquette ne pourra se faire sur du long terme, il appartient à chaque joueur d'acquérir sa propre raquette se rapproché auprès du responsable du club pour avoir des conseils et des tarifs préférentiels.

Le club ne fournissant pas les volants, ceux-ci reste à la charge de l'adhérent.

10 : Salle de Sport

Le Badminton se pratique en salle : chaque joueur doit se présenter sur les terrains de Badminton muni d'une paire de chaussures de sport en salle propre, ainsi qu'une tenue vestimentaire appropriée (La tenue exigée pour la compétition est le short au dessus du genou), un sac de sport avec sa raquette, ses volants, une bouteille d'eau,... Aussi, il est conseillé à chaque joueur lors de son arrivée dans la salle de s'échauffer en conséquence afin d'être dans les meilleures conditions physiques dès son entrée sur les terrains.

Les joueurs doivent aussi se soumettre scrupuleusement aux règlements de la salle des sports fournis par la Municipalité.

11 : Savoir vivre

Le FRJEP Meilhan badminton se doit d'être une association respectueuse d'un esprit sportif originel. C'est pourquoi ; Je respecte mes partenaires, par mon attitude, par mon langage, je respecte les lieux et le matériel qui est mis à ma disposition

Tout adhérent s'engage à entretenir un bon esprit, gaieté, loyauté et respect des autres. C'est pourquoi il est souhaitable de faire jouer tout adhérent présent à l'entraînement. En cas d'affluence, il faut concevoir une rotation raisonnable sur les terrains et inciter les nouveaux joueurs ou joueuses à s'intégrer au club du FRJEP Meilhan Badminton.

12: Responsabilité

Le FRJEP Meilhan badminton se dégage de toute responsabilité en cas d'accident ou lors de détérioration de matériel si l'un des membres utilise d'autres installations sportives que celles destinées à la pratique du Badminton.

Le FRJEP Meilhan badminton n'engage pas sa responsabilité en cas d'incidents ou d'accidents en dehors de l'enceinte de la salle d'entraînement.

Le FRJEP Meilhan badminton décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol occasionnés dans la salle d'entraînement et vestiaires.

13 : Encadrement Jeunes

Tout mineur reste sous la totale responsabilité du ou des parent(s) ou représentant légal en dehors des horaires d'entraînement. Il est demandé aux parents de vérifier la présence de l'entraîneur ou de l'initiateur dans la salle des sports en début de séance.

Toute adhésion à un créneau jeune entraîne l'acceptation de toutes les clauses du règlement.

Tout manquement à l'une des clauses du règlement, toute action périlleuse, perturbatrice ou contestataire seront immédiatement sanctionnés par un avertissement oral, puis en cas de récurrence, par une exclusion temporaire ou définitive sans remboursement déclarée par le Président.

14 : La compétition

Tous les adhérents compétiteurs verront leurs inscriptions en compétition prise en charge par le FRJEP Meilhan Badminton (10 maxi). La gestion des volants plumes et plastiques sera à la charge de l'adhérent. Il pourra se rapproché auprès du responsable du club pour avoir des tarifs préférentiels.

15 : Vacances scolaires

Pendant les vacances scolaires, les séances d'entraînement des Jeunes (le samedi) sont systématiquement suspendues.

Pour les adultes et les adolescents, un aménagement est proposé selon les dispositions des responsables volontaires.

16 : Habilitation

Tous les adhérents sont habilités à faire respecter ce règlement.

Le Président est habilité à exclure toute personne ayant contrevenu délibérément à ce règlement.

Le non respect de ces règles entraînera l'exclusion immédiate de l'adhérent sans remboursement de sa cotisation et les dégradations éventuelles seront portées à son débit.

17 : Droit a l'image

Galerie photos du site internet du FRJEP Meilhan Badminton.

Selon l'article 9 du code civil, toute personne dont la photo apparait sur ce site bénéficie du droit de retrait de l'image. Vous pouvez demander le retrait d'une photographie de vous ou de l'un de vos enfants, ou vous figurez dans le cadre des activités du club FRJEP Meilhan sur simple demande.

Toutes les photos éditées sur ce site sont la propriété du FRJEP Meilhan Badminton.

18 : Contrat d'assurance

Tous les adhérents se verront remettre le livret du licencié et pourrons prendre connaissance des différentes informations relatives au contrat d'assurance et de son niveau des garanties proposée par la Fédération Française de Badminton.

« Si je respecte le règlement, j'aurai la reconnaissance de tous. »

Le président

BARTHOUMEYROU Philippe

